



CERTIFICAT MEDICAL

Non-contre-indication à la pratique de la danse

SAISON 2024 / 2025



L'école de danse **Ainsidanse Franqueville** est affiliée à la Fédération Française de Danse. Les licenciés bénéficient automatiquement d'une assurance « Responsabilité Civile » et « Dommages résultant d'accidents corporels », et d'une assistance Mondial Assistance en cas d'événement grave.

Obligations médicales Certificat médical

La Fédération Française de Danse prend acte de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 et des textes d'application, notamment sur le point du certificat médical assorti de l'auto-questionnaire annuel de santé.

Le pratiquant doit compléter un auto-questionnaire de santé pour faire obtenir ou renouveler sa licence

► Cet auto-questionnaire fonctionne sur la bonne foi des informations fournies par le pratiquant. Il ne doit pas être remis au responsable d'**Ainsidanse Franqueville** mais doit être gardé toute la saison par le pratiquant.

► Dans le cas où toutes les réponses sont négatives aux rubriques de l'auto-questionnaire de santé, l'adhérent majeur doit remettre la déclaration sur l'honneur de la non-contre-indication (à la pratique de la danse) au responsable d'**Ainsidanse Franqueville**.

► Lorsque l'adhérent majeur n'est pas en mesure d'attester avoir répondu "non" à toutes les rubriques de l'auto-questionnaire de santé, celui-ci doit remettre au responsable d'**Ainsidanse Franqueville** un certificat médical, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée **datant de moins de 6 mois**.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e),

Docteur en Médecine, certifie avoir examiné

Mme / Mr

Né(e) le

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique de la danse sportive en loisir.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé(e) et remis en mains propres

Le à

Signature et cachet du Médecin